

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec  
Municipalité de Kamouraska  
Comté de Kamouraska

Le 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le lundi, 13 janvier 2020 à 20 H 00, en la grande salle du Centre Communautaire au 67 avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Gilles A. Michaud, maire  
Robert Lavoie  
Patrick Pelletier  
Hervé Voyer  
Denis Robillard  
M<sup>me</sup> Viviane Métivier

Absence : Michel Dion

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire remercie toutes les personnes présentes, souhaite une Bonne année à tous et ouvre la réunion.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**20.01.01 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Patrick Pelletier  
**APPUYÉ PAR** Viviane Métivier  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**20.01.02 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Viviane Métivier  
**APPUYÉ PAR** Robert Lavoie  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture. Les procès-verbaux ont été affichés aux endroits prévus et sont adoptés.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**RÈGLEMENT N° 2019.03 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION & LES TARIFICATIONS  
POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 954.1 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU** la résolution 2019-12-288 par laquelle le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2019 ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité de Kamouraska a adopté un règlement (1997.13) permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance ;

**ATTENDU QU'**avant l'adoption du règlement numéro 2019-03, la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait mention de l'objet de celui-ci, de sa portée et de son coût.

**ATTENDU QUE** le conseiller, Michel Dion, a fait lecture du projet de règlement séance tenante ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 2019-03 décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2020 sera adopté à la séance ordinaire du 13 janvier 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Denis Robillard

**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le règlement numéro 2019-03 décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2020 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit :

**ARTICLE 1**

Pour une taxe foncière générale de **0.89 \$ / 100 \$** d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de **128 444 800 \$**.

**ARTICLE 2**

Les taux de taxes et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2020.

**ARTICLE 3**

Le conseil décrète pour l'année 2020 les taxes spéciales de secteur suivantes pour les immobilisations et le fonctionnement du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (15 %)**

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une dépense figurera aux prévisions budgétaires applicable à l'année 2020 afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 45 000.00 \$, il sera imposé et prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice fiscal 2020 conformément au rôle d'évaluation en vigueur représentant 15 % à l'ensemble de la population soit : 0.01 \$/100.00 \$ d'évaluation.

**TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (85 %)**

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une dépense figurera aux prévisions budgétaires applicable à l'année 2020 afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 45 000.00 \$ : 85 % au secteur desservi par le réseau d'aqueduc municipal, qui s'appliquera comme suit :

**TAXES DES IMMOBILISATIONS – AQUEDUC**

Consommation de base (compteur): 125,00 \$ (consommation de base: 365 m<sup>3</sup>)  
Taxe linéaire : 1,05 / mètre linéaire  
Évaluation (secteur) : 0,01 / 100 \$

**ARTICLE 4 - TARIFICATION DE SERVICES MUNICIPAUX**

**TAXE DE FONCTIONNEMENT RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUTS**

Aqueduc : 465,00 \$ par unité de référence (365 m<sup>3</sup>) (réf. Art.3, Règl.1996.08)  
Égouts : 245,00 \$ par unité résidentielle de référence (réf. Art.7, Règl.1996.08)

Compteur d'eau : Une location de compteur d'eau est fixée à 5,00\$/résidence/année (Réf.: Règl. 1997-01 & réso. 97.02.22) pour l'entretien des compteurs d'eau sauf les nouvelles résidences qui se sont ajoutées sur le réseau.

**ARTICLE 5- TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Une tarification à l'unité résidentielle non-desservie par le réseau d'aqueduc et d'égouts sera imposée relativement à la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques (réf. Règlement 2004.09 & Règlement 2004.10) soit 90.00 \$ /an pour deux (2) ans pour les résidences permanentes et 45.00 \$/an pour quatre (4) ans pour les résidences secondaires (chalets) selon la soumission acceptée en date du 5 novembre 2018 applicable aux années 2019 & 2020 pour les résidences permanentes. Le montant pour les résidences secondaires sera réajusté en 2020.

**ARTICLE 6 - TARIFICATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La tarification pour le service d'enlèvement, de transport et d'élimination des rebuts pour 2020 est déterminée en fonction de l'unité de référence suivante :

Résidentiel un (1) logement : 225.00 \$

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

**ARTICLE 7 – TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.89 / 100 \$ d'évaluation incluant 0.085 \$ / 100 \$ pour les services de police pour l'année 2020 et 0,15 \$ /100 \$ pour la voirie locale conformément au rôle d'évaluation déposé le 9 septembre 2019 mais qui sera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ARTICLE 8 – TAUX D'INTÉRÊT**

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité de Kamouraska est fixé à 1 % par mois (12 % par an) pour l'exercice financier 2020.

**ADOPTÉ LE 13 JANVIER 2020.**

---

Gilles A. Michaud, maire

---

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-03**

**20.01.03 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard  
APPUYÉ PAR Hervé Voyer  
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le règlement 2019-03 soit adopté sans modifications.

**LECTURE & DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU**

La directrice générale fait lecture du rapport annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2019 préparé par monsieur Benoit Randall, directeur général adjoint.

**MOTION DE « FÉLICITATIONS » À LA FERME RÉGIKA INC. – GRAND GAGNANT NATIONAL DU CONCOURS 2019 DANS LA CATÉGORIE : JEUNES AGRICULTEURS D'ÉLITE DU CANADA**

**20.01.04 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard  
Appuyé par HERVÉ VOYER  
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité félicite les propriétaires de la Ferme Régika Inc., madame Mylène Bourque et monsieur Simon Michaud, grands gagnants dans la catégorie : Jeunes agriculteurs d'élite du Canada qui avait lieu à Frédéricton au Nouveau-Brunswick le 6 décembre dernier.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**QUE** la municipalité est fière que cet exploitant agricole, présent dans la communauté depuis plusieurs années, remporte ce titre de par son implication locale en agriculture, ses investissements et aussi, son rayonnement sur toute la région de Kamouraska, des régions environnantes, du Bas Saint-Laurent et au niveau national.

**AUGMENTATION DE SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

**20.01.05      RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité autorise une augmentation de salaire de 3% pour les élus municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**QUE** la municipalité autorise une augmentation de salaire de 4 % pour les employés municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**QUE** la municipalité autorise une augmentation de salaire de 3 % pour l'adjointe administrative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**QUE** le tarif remboursable pour les frais de kilométrage pour les employés municipaux et les élus municipaux soit maintenu à 0,50 \$/km pour l'année 2020.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANS-APTE - TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2020**

**20.01.06      RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Denis Robillard  
**APPUYÉ PAR** Viviane Métivier  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska renouvelle pour l'année financière 2020 son adhésion au Services de transport adapté et collectif – Trans-Apte de La Pocatière qui sera facturée par la MRC de Kamouraska.

Coût : 2 098,00 \$.

**TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2019-2023**

**20.01.07      RÉSOLUTION**

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie

**APPUYÉ PAR** Viviane Métivier

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'OMH DE KAMOURASKA POUR LES EXERCICES FINANCIERS DU 7 OCTOBRE ET DU 6 DÉCEMBRE 2019**

**20.01.08**

**RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer

**APPUYÉ PAR** Viviane Métivier

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska accepte les budgets révisés du 7 octobre et du 6 décembre 2019 applicable à l'OMH de Kamouraska tels que soumis par la SHQ (Société d'Habitation du Québec).

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**INFORMATIONS DU MAIRE**

- Lettre de démission déposée par Benoit Randall.
- Suivi du dossier de mise aux normes de l'eau potable.

**APPROBATION DES COMPTES**

**20.01.09 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Denis Robillard  
**APPUYÉ PAR** Robert Lavoie  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

**FONDS GÉNÉRAL :**

<b>LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/12/19 :</b>	<b>33 163.51 \$</b>
<b>LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :</b>	<b>575 553.66 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR DÉCEMBRE :</b>	<b>608 717.17 \$</b>

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

---

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

**DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31/12/19**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 31 décembre 2019.

**CORRESPONDANCE POUR DÉCEMBRE 2019  
POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL**

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil.

Consultation sur demande au bureau municipal.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTIONS

PRIX DE FIN D'ANNÉE – ANNÉE 2020 –COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

20.01.10 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier  
APPUYÉ PAR Viviane Métivier  
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité appuie financièrement la demande du Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière concernant la remise des prix scolaires prévue le 4 juin 2020.

Montant versé : 100.00 \$.

TARIFICATION SÉMER (TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES) - ANNÉE 2020

20.01.11 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer  
APPUYÉ PAR  
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
IL EST RÉSOLU MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité verse à la SÉMER un montant de 10.00 \$/habitant. Ce montant sera payable en deux versements.

Montant à payer : 6 383.24 \$ (incluant les taxes applicables).

VOTES : 3 CONTRE 2 POUR. PROPOSITION REJETÉE.

INSCRIPTION JOURNÉE LAITIÈRE, BOVINE ET OVINE

20.01.12 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier  
APPUYÉ PAR Robert Lavoie  
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise le maire, Gilles A. Michaud, à assister à une Journée sur la production laitière, bovine et ovine le 5 février prochain à Rivière-du-Loup.

Coût d'inscription : 50.00 \$.



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À TITRE DE MEMBRE HONORAIRE – ANNÉE 2020 –  
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC.**

**20.01.13      RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Denis Robillard  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska renouvelle son adhésion à titre de membre honoraire de l'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est Inc. pour l'année 2020.

Coût du renouvellement : 50.00 \$.

**VARIA**

**PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES**

**20.01.14      RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Hervé Voyer  
**APPUYÉ PAR** Robert Lavoie  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de décembre est fermé.

- Le Jardin du Bedeau : 128.43 \$
- Entreprises Jacques Lajoie : 287.92 \$
- Bell Canada : 1 270.47 \$
- Excavation Robert Dionne & Fils Inc. : 57.49 \$
- Eurofins Environnex : 232.25 \$
- Postes Canada : 108.21 \$
- Olivier Kamouraska Chrysler : 22.74 \$
- ADMQ : 318.48 \$
- Groupe Akifer Inc. : 224.20 \$
- Les Pétroles B. Ouellet : 224.26 \$
- Lumen Inc. : 28.21 \$
- Surplus Général Tardif : 192.44 \$
- Informatique IDC : 548.89 \$
- Libre Service de l'Amitié : 125.00 \$
- Dickner Inc. : 190.80 \$
- Mallette S.E.N.C.R.L. : 2 816.89 \$
- MRC de Kamouraska : 798.32 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**FACTURES PAYABLES EN JANVIER 2020 :**

- PG Solutions : 13 733.78 \$ (contrats soutien logiciel)
- Groupe Azimut : 1 641.84 \$
- Ass. des plus beaux villages : 606.00 \$
- FQM : 1 149.97 \$
- Wolters Kluwer: 731.85 \$
- COMBEQ : 436.91 \$
- ADMQ: 548.43 \$
- Promotion Kamouraska : 500.00 \$
- Québec municipal : 197.37 \$

**RÉSOLUTION POUR TRANSFERT À UNE SURPLUS AFFECTÉ D'UN MONTANT NON DÉPENSÉ EN 2019 (INTÉRÊTS POUR SERVICE DE DETTE)**

**20.01.15 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale à transférer à un surplus cumulé non-affecté le montant de 15 000.00 \$ qui avait été budgété en 2019 pour application à un service de dette (dossier mise aux normes de l'eau potable). Montant provenant du GL/02-92100-840.

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**20.01.16 RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre les municipalités de Saint-Bruno, Saint-Denis, Saint-Germain, Saint-Philippe, Ville Saint-Pascal et la municipalité de Kamouraska pour la formation d'un regroupement visant l'acceptation d'un contrat unique pour la collecte des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QU'À** la dernière demande de soumissions, une clause au devis indiquait au soumissionnaire que le service de collecte pourra se faire autrement qu'en alternance pour les ordures ménagères et la récupération ;

**CONSIDÉRANT QU'AU** calendrier applicable à l'année 2019, aucune collecte n'a eu lieu pour les deux dernières semaines de décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** des plaintes ont été formulées à la municipalité et dans d'autres municipalités faisant partie du regroupement qu'aucune collecte n'a été faite durant la période des Fêtes ; période où il y a habituellement augmentation des objets à jeter à la récupération ou aux ordures ménagères ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**QUE** la municipalité de Kamouraska demande à Ville Saint-Pascal, responsable de la gestion administrative de la collecte des matières résiduelles, de s'assurer de remettre, en alternance, (à chaque semaine), la collecte des ordures ménagères et de la récupération lors du renouvellement du contrat ou d'un nouveau contrat.

**QUE** cette résolution soit transmise aux municipalités faisant partie de l'entente.

**ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 5 (ALLEN)– MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE**

**20.01.17      RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Denis Robillard

**APPUYÉ PAR** Robert Lavoie

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité accepte le cinquième décompte progressif no. 5, en date du 13 janvier 2020, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 714 810.52 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

**MANDAT ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CCU**

**20.01.18      RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE** les mandats de madame Viviane Métivier, représentante municipale, messieurs Steve Dumont et Dany Bossé, représentants de la population, se terminaient le 31 décembre prochain ;

**ATTENDU QUE** monsieur Denis Robillard, représentant municipal, remplacera monsieur Steve Dumont à titre de président ;

**ATTENDU QUE** les mandats de messieurs Denis Robillard et Jean Breton se termineront respectivement en mai et juillet 2020 ;

**ATTENDU QUE** les représentants -e souhaitent renouveler leurs mandats pour deux autres années soit 2020 et 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie

**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer

**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska accepte le renouvellement des mandats tels qu'indiqués ainsi que le remplacement à la présidence de Steve Dumont par Denis Robillard.

**QUE** cette résolution annule la résolution numéro 19-12-275 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

**LETRE DE DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

20.01.19      **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Denis Robillard  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE**, suite au dépôt de sa lettre de démission, la municipalité accepte le départ de monsieur Benoit Randall, directeur général adjoint.

**OFFRE DE SERVICE – ACCOMPAGNEMENT EN DOTATION – REMPLACEMENT DU POSTE  
DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

20.01.20      **RÉSOLUTION**

**ATTENDU** le départ de Benoit Randall à titre de directeur général adjoint ;

**ATTENDU QUE**, suite à ce départ, le poste de directeur général adjoint sera réouvert et la municipalité souhaite procéder à la dotation dudit poste ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Hervé Voyer  
**ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de service déposée par HDO Inc. datée du 13 janvier 2020 afin d'accompagner et de conseiller la directrice générale dans le processus de dotation pour combler le poste de directeur général adjoint.

**QU'**avant d'autoriser le contrat final, il y aura une négociation entre les parties concernant certains points inscrits sur l'offre de service.

Tarif de base 2 947.84 \$ accepté ; certains autres points seront à négocier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Interrogation sur les budgets de l'OMH de Kamouraska.
- Questions sur la récupération de papier vs Atelier Mon choix de Saint-Pascal.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

20.01.21    **RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Robert Lavoie  
**APPUYÉ PAR** Denis Robillard  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** cette séance soit close. Il était 21H10.

---

Gilles A. Michaud, maire

---

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

**NOTE :**

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Gilles A. Michaud, maire